



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV131 CD10

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football du 19 décembre 2023

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mmes BOLLEA Catherine, FONTAINE Catherine, LELOUP Cassandra, ROBERT Aurélie, MM. AMARAL Dominique, GIOÉ Christophe, MOREL Stéphane, PLEUX Cédric, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.

Excusés : Mmes BRUNET Florence, CHERY-FLOCH Christine, MM BARRET Claude, RENAULT Thierry

Invités : Mme Floriane FRANQUEMBERGUE, MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), PERLIN Guillaume (éducateur sportif), THOMAS Etienne (CTD PPF 89)

Début de séance à : 19h15

Mme Floriane FRANQUEMBERGUE est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Jean GARNAULT, ancien maire d'Auxerre, ancien Président de l'AJA et de la Ligue de Bourgogne de Football pendant 25 ans, ancien membre du conseil fédéral, chef de délégation et trésorier de la FFF.
- Christian PERRIN, dirigeant du club de Coulanges la Vineuse
- Maxime LURIER, arbitre du District de l'Yonne de Football pour le décès de son grand-père.

Le Comité adresse ses sincères félicitations à :

- Enes YILGIN, arbitre du District de l'Yonne de Football, club d'AVALLON FCO, pour sa réussite sur la filière « passerelle » de la CRA lui permettant d'intégrer les effectifs des jeunes arbitres de Ligue en février.
- Théo HUEL, arbitre du District de l'Yonne de Football, club de l'UF TONNERROIS, bénéficiant de la promotion accélérée, promu arbitre RL.

Le Comité adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement à :

- Benoit PISSON, arbitre du District de l'Yonne de Football
- Michel SZELAG, arbitre du District de l'Yonne de Football

Remerciements



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

Félicitations

Le Comité de Direction félicite l'équipe féminine du Stade Auxerrois - AJA pour sa qualification en 16èmes de finale de la Coupe de France.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 86 CD 7 du Comité de Direction du 19 octobre 2023 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 92 CD 8 téléphonique du bureau du Comité de Direction du 09/11/2023 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 107 CD 9 du bureau du Comité de Direction du 20/11/2023 : l'amende à l'Annexe 3 n'est pas l'amende 5.14 (100 €) mais l'amende 15.3 (60 €). Le Comité de Direction demande au service en charge de la comptabilité de modifier les comptes clubs en ce sens.

2. Communication du Président

a) Point d'étape sur les licenciés

Il y a 11622 licenciés au 17 décembre contre 10443 licenciés la saison dernière. Il y a une progression de 11.29 % par rapport à la saison dernière, date à date.

b) Assemblée générale de la FFF

Retour sur cette AG qui s'est tenue ce samedi 16 décembre.

Points importants :

- Election de JM AULAS à la vice-présidence de la FFF (poste vacant)
- 282 millions d'euros de produits d'exploitation et 104 millions d'euros consacrés au football amateur / Résultat 2022-2023 : + 3,4 millions d'euros.
- Modifications statutaires portant sur :
 - o la participation directe obligatoire de tous les clubs à l'Assemblée Générale électorale de la Fédération ;



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

- o la représentation de certains acteurs au sein de l'instance dirigeante de la Fédération (sportifs de haut niveau, entraîneurs, arbitres) ;
- o la parité au sein de l'instance dirigeante de la Fédération (et en 2028 au sein de l'instance dirigeante de la Ligue).
- o Les statuts-types des Ligues et Districts
- Création des licences Futnet et Foot Santé
- Ajout dans le domaine de l'instruction obligatoire (art. 3.3.2) les faits à caractère sexuel / sexiste, suite à l'ajout du 2.1.e) voté lors de l'Assemblée Fédérale du 10.06.2023.

c) Assemblée générale du District de l'Yonne

Lors de la dernière réunion du bureau du Comité de Direction en date du 20 novembre 2023, il a été demandé à la secrétaire générale de nous présenter une procédure permettant de s'assurer du quorum et d'éviter ainsi à de très nombreux clubs d'être considérés absents.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ou majorité cette procédure qui sera effective pour la prochaine assemblée générale du District de l'Yonne.

- **Les clubs par l'intermédiaire de leur président-e-s devront informer le secrétariat du District 72h avant l'Assemblée Générale, via leur messagerie officielle, de l'identité de la personne représentant leur club.**

La messagerie officielle remplacera, de fait, le cachet du club.

La simple présentation de la licence aux opérations de pointage en début d'assemblée générale sera nécessaire.

- **En cas de non-réception de ce message au secrétariat du District, la procédure habituelle demeure inchangée (pouvoir).**
- **De même, en cas de changement sur l'identité de la personne désignée par le/la président-e du club pour représenter ce dernier, intervenant entre la réception du message par voie électronique et le début de l'assemblée générale.**

d) Service Civique

Le Président informe les membres du Comité de Direction d'une candidature pour un Service Civique. Sa mission commencera le 9 janvier pour une durée de 8 mois.



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

e) Labels

Le Président fait un retour sur les remises de labels EFF bronze des clubs de Joigny, Avallon et Coulanges. Prochaine remise de label au FC Sens ce mercredi 20 décembre, puis aux clubs de Paron, St Florentin, Cerisiers, Stade Auxerrois et Toucy en janvier

g) Opération Mini-buts

Après un rappel téléphonique, 55 clubs éligibles à cette opération dans l'Yonne et seulement 8 clubs icaunais ont passé leur commande, dont la date limite est le 20 décembre 2023.

Le Président proposera à la LFA que les mini-buts provisionnés pour les clubs du District sans que ces derniers décident de les acquérir, puissent être achetés par le District en reprenant la part des clubs (25% du coût global), afin de constituer un stockage permettant de récompenser d'autres clubs, en particulier ceux répondant aux contrats d'objectifs Clubs-District. Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition.

g) Candidatures et nominations

- Le Président informe les membres du Comité de Direction que Mickaël ROMOJARO assumera désormais la responsabilité de l'intendance du District de l'Yonne, en lien principalement avec les activités techniques et événementielles.
- Candidature de Benjamin BOUGAULT pour intégrer la fonction de délégué du District : le Comité de Direction accepte à l'unanimité sa nomination en qualité de délégué stagiaire.

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel: En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget

Conforme au prévisionnel équilibré à 455 k€

c) Suivi des subventions ANS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

Il informe le Comité de Direction que seuls 15 clubs ont envoyé leur dossier de subvention au Conseil Départemental.

d) Amendes

➤ Mail du club d'Asquins-Montillot, concernant l'amende relative à l'absence à la réunion technique du jeudi 7 septembre, le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, valide la présence d'éducateur mentionné et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 100€ relatives au PV 82 Techn 12.

➤ Mail du club de Brienon, suite au PV du Bureau 107 CD 9 en date du 20/11/2023 concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV 107 CD 9

➤ Mail du club d'Auxerre SC, suite au PV du Bureau 107 CD 9 en date du 20/11/2023 concernant l'amende relative à l'absence non excusée d'une joueuse



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

(Mlle PLACOLY PELTIER) au rassemblement PPF du 20/09/2023. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 15.3 de 60 €.

➤ Mail du club de Flogny la Chapelle, suite au PV du Bureau 107 CD 9 en date du 20/11/2023 concernant l'amende relative à l'absence non excusée d'une joueuse (Mlle MAILLARD) au rassemblement PPF du 20/09/2023. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 15.3 de 60 €.

➤ Mail du club Quarré St Germain, suite au PV du Bureau 107 CD 9 en date du 20 novembre, concernant l'amende relative au non envoi des feuilles de plateaux, le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les 2 amendes 5.25 de 2x 30 €.

➤ Suite au PV 115 Tech 19 en date du 27/11/2023, le Comité de Direction, considérant le défaut de mentions obligatoires au PV, décide de ne pas amender les clubs absents non excusés.

Il rappelle toutefois aux clubs de l'ES St Florentin, Auxerre Rosoirs et Soucy-Thorigny que les absences non excusées sont sanctionnables d'une amende 5.14 inscrite aux droits financiers.

e) Footclubs

Lors de la réunion du bureau Comité de Direction en date du 20 novembre, il a été demandé aux quelques clubs restants de mettre à jour sur Footclubs les membres et éducateurs, avec coordonnées téléphoniques diffusables, pour le 7 décembre.

Le Comité de Direction constate avec regret qu'il y a encore quelques clubs qui n'ont pas répondu à cette sollicitation.

Le Comité de Direction sanctionne les clubs suivants ([Annexe 1](#)) pour non-envoi de documents demandés par le District dans les délais impartis (amende 5.26 « Droits Financiers et Amendes » - 40 €) et réitère cette demande pour le 9 janvier prochain.



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

Le Comité de Direction rappelle aux clubs le courrier émanant des Présidents de la FFF et de la LFA dont ils ont été destinataires, concernant les contrôles d'honorabilité ([Annexe 2](#)). Le Comité de Direction invite les Président-e-s des clubs à tout mettre en œuvre afin que leurs adhérents soient tous licenciés.

Le Président précise que le Bureau Exécutif de la LFA, en sa réunion du 7 décembre dernier, a validé la proposition formulée par la Commission fédérale de structuration des clubs qui vise à identifier impérativement tous les encadrants d'équipes de jeunes (football éducatif et équipes de jeunes) quel que soit leur niveau de qualification (principe : 1 équipe / 1 éducateur).

Cette demande s'inscrit notamment dans le plan d'engagement de la FFF et sa volonté de protéger ses licenciés.

f) Feuilles de match et/ou feuilles de plateaux manquantes

Lors de la réunion du Bureau du Comité de Direction en date du 20 novembre, il a été demandé aux clubs d'envoyer les feuilles de match et/ou feuilles de plateaux manquant pour le 5 décembre.

Le Comité de Direction constate avec regret qu'il y a encore quelques clubs qui n'ont pas répondu à cette sollicitation.

Le Comité de Direction sanctionne les clubs suivants ([Annexe 3](#)) pour non-envoi de documents demandés par le District dans les délais impartis (amende 5.26 « Droits Financiers et Amendes » - 40 €) et réitère cette demande pour le mardi 9 janvier prochain.

4. Rapport des commissions

a) Commission Départementale de l'Arbitrage

Le Président de la CDA informe les membres du Comité de Direction des arbitres ayant validé la partie terrain via deux observations positives et qui peuvent donc être nommés officiellement :

- Mathis André
- Alexis Etienne
- Romain Fage
- Guillaume Goury



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

- Maissane Qoji
- Valentin Mancini

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ces nominations.

Prochaine FIA : 20, 27 janvier et 3 février à Tonnerre.

Christophe GIOE informe du départ de Léa MAZZA qui s'occupait des désignations seniors avec effet immédiat. Patrick GRIVET la remplace, avec le soutien de Romain WALLON.

Il informe le Comité de Direction des résultats très décevants des tests physiques des arbitres D1. Les D2 ont, en revanche, de très bons résultats.

Le Président de la CDA ainsi que le Président de la Commission de discipline, s'inquiètent du climat des rencontres en particulier sur les catégories jeunes. Le nombre de dossiers en instruction connaît une progression inquiétante.

b) Commission Technique

Guillaume PERLIN fait un point sur le calendrier féminin et propose des événements ([Annexe 4](#)) que le Comité de Direction valide à l'unanimité.

Bruno BILLOTTE fait un rappel sur les événements :

- 6 avril : Festival U13 au Stade Auxerrois
- 1^{er} juin : Fête des débutants à Appoigny
- 8 juin : Festival U11 à Avallon
- 15 juin : Finales de Coupes à Sens.

Bruno informe le Comité que 17 clubs disposent d'une section « LOISIRS » officielle.

Etienne THOMAS fait un retour sur le séminaire ETR de ce début de semaine et conclut avec un point d'étape sur l'organisation du Tournoi Futsal Interdistrict féminin fin janvier.

c) Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs

Sur proposition de son Président Patrick SABATIER, le Comité de Direction adopte à l'unanimité la modification suivante au règlement du championnat féminin dans son article 14 et demande au secrétariat la mise à jour :

- b) Nombre de joueuses « mutation »



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

Article 160 des RG

Pour les pratiques à effectif réduit), ~~et pour toutes les catégories d'âge~~, des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueuses titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrites sur la feuille de match est limité à 4 dont ~~un~~ **deux** maximum ayant ~~démissionné et effectué leur demande de licence~~ changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

5. Questions diverses

Rappel : Fermeture du District du Vendredi 22 décembre 2023 au Lundi 8 janvier 2024.

Prochaine réunion du Comité de Direction

Jeudi 15 février 2024 à 19 heures

Séance levée à : 22h45

Le Président

Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance

Floriane FRANCCQUEMBERGUE